

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 23 Novembre 1897

PARTIE OFFICIELLE

Par Décision Souveraine du 16 novembre 1897, M. Larroque est nommé organiste de l'église Sainte-Dévote, en remplacement de M. l'abbé Lambert, démissionnaire.

Par Ordonnance Souveraine du 19 novembre 1897, M. le Chanoine Joseph Baud, Vicaire Général de l'archevêché catholique de Bucarest, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Albert vient d'être élu membre honoraire de la *Cambridge philosophical Society*.

A l'occasion de la Saint-Albert, M. Glaize, Consul de France, a adressé le télégramme suivant au Château de Marchais :

Monaco, 15 novembre 1897.

Consul France, Monaco,
à S. A. S. le Prince de Monaco.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse Sérénissime l'hommage très respectueux des vœux que la Colonie Française tient à exprimer pour le bonheur de Votre Altesse Sérénissime, de Madame la Princesse Alice, de Son Altesse le Prince Louis, et la prospérité sans cesse grandissante de la Principauté.

J'ai l'honneur d'y joindre l'expression de mon profond dévouement et de mes respectueuses félicitations pour la dernière campagne scientifique de Votre Altesse Sérénissime.

M. Glaize a reçu la réponse télégraphique ci-après :

Marchais, 15 novembre 1897.

Aide de Camp Prince de Monaco,
au Consul de France, Monaco.

Prince vous remercie pour Lui-même et pour la Famille Princesse des vœux que vous lui exprimez au nom de la Colonie Française. Son Altesse Sérénissime est heureuse de vous réitérer en cette circonstance l'assurance de Sa sympathie personnelle et de Son intérêt pour vos compatriotes.

De son côté, M. Hector de Angelis, Régent du Vice-Consulat d'Italie, a adressé à Marchais la dépêche suivante :

Aide de Camp de S. A. S. le Prince de Monaco
Château de Marchais

Veillez être mon interprète et celui de la Colonie Italienne de Monaco auprès de S. A. S. le Prince pour Lui transmettre nos sentiments de reconnaissance, nos vœux de bonheur et nos respectueux hommages.

M. de Angelis a reçu le 17 novembre la réponse que voici :

Aide de Camp du Prince de Monaco,
au Régent du Vice-Consulat d'Italie (Monaco)

Prince vous remercie des vœux et des sentiments exprimés occasion de Sa fête par vous et la Colonie Italienne, et Son Altesse est heureuse de renouveler à chacun l'assurance de Son bienveillant intérêt.

LES CONCERTS CLASSIQUES DE MONTE CARLO

Sous ce titre, et la signature de Paul des Fagnes, le *Monde Élegant* de Nice, du 21 novembre, publie l'article suivant que nous sommes heureux de reproduire :

Les concerts classiques de Monte Carlo ne constituent-ils pas la plus belle tentative digne seulement des plus grands artistes, et pouvait-on mieux en confier la marche — qui fut toujours ascendante — à M. Léon Jehin, le remarquable chef d'orchestre ? Voici bientôt neuf ans que nous retrouvons à son pupitre cet artiste si vraiment sincère, doué d'un esprit fin et délicat, travailleur infatigable. Ce qui fait surtout la valeur de M. Léon Jehin, ce qui constitue réellement sa force, c'est la puissance de son talent et la haute compétence de ses qualités musicales ; en lui, tout est le résultat de connaissances sérieuses, profondes et raisonnées. On peut donc aisément comprendre la perfection qu'il apporte à chacun de ses concerts et expliquer ainsi leur vogue croissante.

Cette année encore — succès oblige — M. Léon Jehin tient à faire les choses pour le mieux ; il a composé un programme des plus intéressants que les amateurs de musique sérieuse ne manqueront pas d'apprécier.

La principale nouveauté, pour cette saison, est l'adjonction des chœurs aux concerts, ce qui permettra d'exécuter des œuvres de toute première importance. Parmi celles-ci, citons :

La 9^e Symphonie, de Beethoven.

La Nuit de Noël, épisode de la guerre de 1870, musique de Pierné et paroles de M. Moran.

Des fragments du choral du dernier acte des *Maitres-Chanteurs*, de Wagner.

La lumière d'Asie, oratorio, de M. Isidore de Lara.

En outre, M. Léon Jehin nous fera entendre des mottets et chansons de Palestrina, Clément Jannequin, Henry Schütz, Rolland de Lassus, Thomas Luis da Vittoria, Händel et Bach.

Au programme de la partie orchestrale, nous remarquons :

La première audition de la symphonie en *ré mineur*, de César Franck.

Tableau symphonique : *Mort et Transfiguration*, de Richard Strauss.

Les symphonies de Beethoven, Schumann, Mendelssohn, des fragments des œuvres de Wagner et des ouvrages du répertoire. En outre, nous pourrions applaudir quelques jeunes auteurs français : Léon Husson, Vincent d'Indy, Charpentier, de Bussy, Bernard.

Tel est, en résumé, le programme des prochains concerts classiques de Monte Carlo. Disons, en terminant, que les études des chœurs ont été confiées à M. Sylvio Lazzari, le compositeur de mérite.

Les concerts classiques de Monte Carlo auront lieu cette année, à 2 heures et demie précises, aux dates ci-dessous indiquées, du 2 décembre 1897, au 28 avril 1898, inclusivement.

Il sera donné vingt et un concerts

Ils auront lieu les jeudis 2, 9, 16, 23, 30 décembre ; 6, 13, 20, 27 janvier ; 3, 10, 17, 24 février ; 3, 10, 24, 31 mars ; 7, 14, 21 et 28 avril.

Prix des places. — Entrée par concert, 3 francs ; abonnement à six concerts consécutifs, 15 francs ; abonnement de saison (21 concerts), 50 francs.

Toutes les places sont numérotées.

Les billets et les cartes d'abonnement seront délivrés au bureau de location ; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Les cartes d'abonnement seront rigoureusement personnelles.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation ; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

A partir de jeudi 25 courant, les concerts du soir auront lieu dans la salle du théâtre, sous la direction de M. Léon Jehin.

La fanfare de la Société des Régates a célébré dimanche, à l'église Sainte-Dévote, la fête de sainte Cécile. Elle a exécuté, à la messe de 9 heures et demie, plusieurs morceaux de musique qui ont mis en relief la valeur artistique de la jeune fanfare.

A midi, un petit banquet auquel assistaient M. le chanoine Mercier, curé de Sainte-Dévote, et M. Marquet, Président, a réuni les musiciens et le Comité de la Société des Régates à l'hôtel Beau-Site.

M. le chanoine Mercier a été nommé aumônier de la Société des Régates.

Nos Sociétés musicales, Philharmonique, Chorale et Estudiantina, célébreront la fête de Sainte-Cécile le dimanche 28 novembre courant.

La grand'messe traditionnelle sera célébrée à neuf heures à la Cathédrale.

Vendredi, vers 4 heures du matin, les agents de la sûreté, Fleury et Taxy, ont arrêté un nommé B..., manœuvre, sans domicile, qu'ils ont trouvé porteur de vingt-deux volailles mortes dont il n'a pu justifier de la légitime possession.

En effet, l'enquête du Commissaire de police de Monte Carlo a établi qu'il les avait volées à Cabbé-Roquebrune, dans la propriété de M. Biovès, maire de Menton.

Dimanche, à 8 heures 1/4 du matin, un jeune homme de 17 ans, Michel Dalmasso, au service de M. Borfiga, marchand de légumes, conduisait une charrette à un cheval et descendait l'avenue de la Gare pour se rendre au marché, quand, en passant auprès de la tranchée ouverte sur la place d'Armes, pour le détournement des égouts, il croisa un tombereau de sable venant en sens inverse, il crut pouvoir éviter celui-ci en bordant la tranchée. Mais son véhicule heurta si malheureusement une grosse pierre qu'il se renversa, entraînant le cheval qui tomba sur le flanc. Dalmasso fut précipité à terre devant la roue du tombereau, et eut la main droite écrasée, ainsi que de graves contusions à la poitrine.

Relevé sans connaissance, le blessé fut immédiatement porté à la pharmacie Plissonnier où il reçut les premiers soins de M. le docteur Godineau, puis il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

M. le Commissaire de Police a ouvert une enquête pour établir les causes de cet accident.

La Société Choraie de Monaco s'est rendue hier à l'invitation du Comité d'organisation du Concours musical de Nice, dont nous avons parlé mardi.

Notre orphéon a chanté très brillamment, devant la tribune du jury, deux chœurs de M. Ritz : *le Dernier jour de Pompei*, et *A toute volée*. Ces deux morceaux ont été frénétiquement applaudis

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les personnes qui essaieraient de se former une idée du mouvement parisien en lisant certains journaux — et non des moindres — s'imagineraient que Paris a besoin d'un scandale chaque matin à l'heure où il prend son café au lait. Le reportage contemporain s' imagine à tort qu'il répond au goût du public par des investigations sommaires qui n'arrivent qu'à jeter la suspicion sur des hommes et des faits. Le Parlement a été sali, la magistrature atteint, l'armée est sur la sellette. A voir l'ardeur des journaux à nous promener au milieu de cette boue, on dirait que les Français soient plus disposés à donner deux sous pour lire des histoires de linge sale que pour admirer les belles actions.

Il n'en est rien. Sans doute, dans les cercles mondains on s'occupe beaucoup, on s'occupe trop de l'affaire Dreyfus et des incidents qui s'y sont greffés; mais on n'apporte point en ces matières la passion et la fougue qui distinguent certains publicistes. Nous avons même rencontré des gens qui nous disaient froidement :

— Tout cela va mettre à la mode l'art de la graphologie.

Comme nous paraissions surpris de ce jugement, on voulut bien nous faire remarquer que vers la fin du seizième siècle, Shakespeare faisait dire à un de ses personnages : « Donne-moi de l'écriture d'une femme et je te dirai son caractère ».

L'art des graphologues est certainement ancien. Dans le *Mercure galant* d'octobre 1678, nous trouvons une lettre de huit pages « sur la manière de connaître les gens par leur écriture » et l'auteur de cet article basait ses déductions sur ce que « les mains suivent naturellement le mouvement du cœur ».

Autre symptôme plus significatif du peu de goût, au fond, qu'a la meilleure partie du public pour ce spectacle quotidien qu'on lui offre de la décomposition morale des grands corps sociaux, c'est le succès qu'a obtenu cette semaine la séance de l'Académie française où a eu lieu la distribution des prix de vertu.

Le président de cette solennité était M. Jules Claretie, un des hommes les plus justement sympathiques de Paris. Comme d'habitude, on s'est d'abord occupé de littérature : M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, a donné lecture de son rapport sur des concours littéraires de 1897. 154 concurrents s'étaient disputé le prix de poésie... et il n'a été décerné que trois accessits à MM. Ph. Dufour, Ch. Leconte et Gaston Scherer.

Les principaux lauréats des prix littéraires, fondés par M. de Montyon, sont : MM. l'abbé Favier, M^{me} Th. Bentzon, M. Félix Dubois, pour son beau livre sur *Tombouctou la Mystérieuse*, MM. Masson-Forestier, le marquis de Sassenay, G. de Lys et M^{lle} Juliette Heuzey.

Le prix Gobert, de 10,000 francs, a été décerné à MM. Charles de Lacombe et Ch. Kohier. Le prix Berger, de 12,000 fr. à M. Duquet, pour son remarquable ouvrage sur le *Siège de Paris*.

Parmi les autres lauréats, très nombreux, dont on a applaudi les noms au passage, citons MM. Brioux, Jean Sigaud, H. Lapauze, Ch. Diguët, Dognon, Francis de Pressensé, Eug. Ritter, Bordeaux, Hérelle, Gregh, Emile Pouvillon, Henry Roujon, Ernest d'Hervilly, René de Pont-Jest, M^{lle} Dugard, MM. Albert Soubies, G. Capus, Dartige du Fournet, Arsène Darmesteter, etc. etc.

Le prix Née a été décerné au grand poète Frédéric Mistral, pour son poème *le Rhône*.

On a beaucoup applaudi une très fine appréciation de Mistral et on a fait une ovation à M. Jules Claretie, remplaçant pour le rapport sur les prix de vertu M. Henri Meilhac, qui, avant sa mort, paraissait très fier d'avoir « un hommage public à rendre à la vertu » et qui, en auteur comique voyant tout du côté gai, ajoutait finement : « Jamais la vertu ne m'a tant occupé depuis que je suis au « monde. »

Quel délicat orateur que notre confrère du *Temps* ! Quelle finesse de style ! Quelle profondeur d'observation ! Le parallèle que M. Jules Claretie a fait entre le crime et la vertu a été fort goûté et on a volontiers reconnu qu'il était « aussi malaisé de découvrir certains êtres obscurément vertueux que d'arrêter certains criminels. » Ce sont ces braves gens « honteux » qui, comme l'a dit M. Claretie, ne « souhaitent que la joie du sacrifice. » L'Académie a eu raison de leur décerner des couronnes et de leur faire distribuer des éloges par un éminent écrivain dont les aperçus ont été remplis d'émotion, d'esprit et de cœur.

Nous ne pouvons, faute de place, publier une seule citation ; nous aurions aimé cependant à montrer en quels

par la foule, et l'auteur a tenu à adresser lui-même ses compliments à nos chanteurs qui ont, de nouveau, fait entendre ces chœurs au concert du Casino, dans la soirée.

Le Comité a décerné à la Chorale de Monaco une couronne d'or aux rubans tricolores, une palme d'or, pour sa bannière et une médaille-souvenir en vermeil.

Ajoutons que la Chorale recevra ce soir, à 9 heures, à l'hôtel Prince de Galles. MM. Ritz et Dard-Janin, compositeurs, membres du jury du Concours musical de Nice.

De nombreuses Sociétés : orphéons, harmonies et fanfares, venues au concours de Nice, ont visité, ces trois derniers jours, la Principauté.

L'une d'elles, les *Moissonneurs*, guitaristes de Marseille, a été reçue par la *Estudiantina* monégasque qui, tenant à lui rendre sa gracieuse hospitalité du dernier concours, a offert hier au théâtre des Variétés, aux membres des *Moissonneurs*, un banquet, sous la présidence de M. Bernard Treglia. Des toasts pleins de cordialité ont terminé cette fête intime.

Ce matin, la musique des Pompiers de Montreux (Suisse) et la musique Municipale des Pompiers de Genève, sont venues à Monaco et ont donné une aubade devant l'Hôtel du Gouvernement.

S. Exc. le Gouverneur Général a reçu les compliments des chefs de ces musiques et les a remerciés de leur gracieuseté.

La Lyre Marmandaise a également ce matin, visité la vieille ville et a joué un très joli morceau devant la demeure de M. le Maire.

Dans ses audiences correctionnelles du 16 et du 19 novembre, présent mois, le Tribunal Supérieur a condamné les nommés :

1° Pour mendicité : Louis-Léon Parent, 38 ans, camionneur, sans domicile fixe, à six jours de prison.

2° Augustin-Alexandre Caron, forgeron, sans domicile fixe, à trois jours de prison.

3° Joseph Coissieux, 28 ans, garçon de café, sans domicile, à 24 heures d'emprisonnement.

Et pour infraction à un arrêté d'expulsion, Marie Thiéry, femme Potheau, 30 ans, sans profession, demeurant à la Trinité-Victor (Alpes-Maritimes), à un jour de prison.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Programme des Concours tri-hebdomadaires

PREMIÈRE SÉRIE

Mercredi 15 décembre 1897 : *Prix d'Ouverture*, 500 fr.
Vendredi 17 décembre : *Prix de Décembre* (handicap), 500 francs.

Lundi 20 décembre : *Prix d'Hiver* (handicap), 500 fr.

Mercredi 22 décembre : *Prix du Stand*, 500 francs.

Vendredi 24 décembre : *Prix de Noël* (handicap), 500 fr.

Lundi 27 décembre : *Prix Hovodestki* (handicap), 500 fr.

Mercredi 29 décembre : *Prix Verdavaine*, 500 francs.

Vendredi 31 décembre : *Prix G. Grasselli* (handicap), 500 francs.

Lundi 3 janvier 1898 : *Prix de Janvier* (handicap), 500 fr.

Mercredi 5 janvier : *Prix Lonhienne*, 500 francs.

Vendredi 7 janvier : *Prix J. Grasselli* (handicap), 500 fr.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — S. A. R. le prince héritier de Roumanie est arrivé la semaine dernière à Nice où il doit passer la saison d'hiver pour raison de santé.

— Le Concours musical international de Nice, favorisé par un temps merveilleux, a attiré à Nice et par ricochet, à Monaco, une foule considérable d'étrangers.

Pendant les journées de samedi, de dimanche et d'hier, la ville avait, sous le rapport de l'animation, son aspect de la période carnavalesque.

termes touchants l'Académicien a retracé l'histoire de M^{lle} Eugénie Bonnefoy, dont toute la vie se passa au milieu des forains et qui s'est constituée l'institutrice des petits saltimbanques.

Il eut été cependant d'actualité, en ce moment où la fête de Montmartre bat son plein, de parler un peu de ce monde spécial et de ce quartier si pittoresque où chaque matin on peut voir Naples à Paris.

Autour du bassin de la place Pigalle, on voit couchés en des costumes criards à souhaits, coiffés de chapeaux excentriques, mangeant du macaroni, des lazzaroni ressemblant à des bandits calabrais. A côté, on aperçoit des femmes à têtes de monnaies syracusaines. C'est le marché aux modèles. A côté de tous les hercules se groupent toutes les madones en disponibilité. Ces débris de plastique ambulants sont actuellement dans la joie : un certain nombre d'artistes ont décidé de donner chacun une faible cotisation mensuelle qui permettra de louer un local chauffé où se réuniront tous les modèles à la recherche de séances de pose.

C'est un monde intéressant que celui-là. Il a de la bonne humeur et de l'originalité.

×

Il faudrait la plume de feu Fervacques pour dépeindre l'arrivée à la caserne des conscrits. Ces jeunes gens, qui avaient passé la nuit en chemin de fer, dans des wagons de 3^e classe, en buvant et en chantant, clignotaient des yeux sous la lumière crue des lampes électriques.

Cette caserne, où retentissait la voix des adjudants, comme elle ahurissait les garçons en blouse arrivant de leur village. Quel étonnement était le leur lorsqu'on les envoyait s'habiller au magasin d'où ils sortaient avec un fournement complet, n'allant pas toujours comme un gant, mais ne leur donnant nullement cet air ridicule qu'indiquent de légendaires caricatures. Le soldat d'aujourd'hui n'est plus traité comme le soldat d'autrefois. Des bontés paternelles rendent supportables la discipline, et le service militaire, en devenant obligatoire pour tous, a perdu beaucoup de sa rudesse. Que les mères se consolent : la caserne devient de plus en plus une famille. Les chambres sont saines, l'alimentation est bonne, les sous-officiers sont polis et la sollicitude des chefs s'étend à la fois sur le développement moral et le développement physique du troupié.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Le rôle du sucre comme aliment

DANS LA FORCE MUSCULAIRE

Le type des saccharoses, c'est le sucre, le *sucre ordinaire*, de la formule chimique C¹², H²², O¹², parfait aliment, résultant chimiquement de la combinaison de deux molécules de glucose avec élimination d'une molécule d'eau.

Le sucre existe dans un grand nombre de végétaux, dans la carotte, le maïs, le melon, la sève du tilleul, de l'érable, du palmier, dans la betterave et dans la canne à sucre.

Les *végétariens* savent très bien qu'en mangeant des légumes ils trouvent, sans en avoir l'air, dans leur nourriture de Spartiates, une grande partie des éléments hydrocarbonés que les intempérants vont chercher, avec excès, dans la viande et dans l'alcool.

Mais quel est le rôle exact du sucre, comme aliment, dans la production du travail musculaire ? Il est bon de l'évaluer.

Vogt et Pettenkofer ont montré que, dans de certaines conditions, le travail musculaire est produit aux dépens des hydrates de carbone de l'organisme. Plus tard, Chauveau et Kauffmann, en comparant la quantité de sucre contenue dans le sang artériel et dans le sang veineux du muscle à l'état de travail, ont montré que le muscle en activité consomme de la glycose.

M. Vaughan Harley, de son côté, a recherché si le sucre, ajouté à un régime alimentaire journalier, pouvait fournir un élément utile à l'homme exécutant un travail musculaire, et dans quelles limites. Voici, en résumé, ce qu'il a trouvé !

La quantité d'énergie musculaire produite par la ration du sucre était appréciée d'après la quantité du travail fournie par les muscles du doigt médian de chaque main, en un temps donné, avant l'apparition de la fatigue. Il est rationnel d'étendre le sens des résultats aux autres muscles de l'organisme. Pendant la durée des expériences, le mode d'existence, notamment le sommeil, a été invariable.

ble, la ration alimentaire a été aussi constante que possible. Seules, les doses de sucre ingéré ont varié. Des expériences isolées avec l'ergographe ont été répétées toutes les deux heures.

La contraction musculaire volontaire durait environ deux secondes. Un poids de 4 kilogrammes était manœuvré par le doigt de la main droite, un de 8 kilogrammes par celui de la main gauche. On évaluait le travail accompli en kilogrammètres. Le travail était comparé par deux méthodes : ou bien on évaluait la somme totale de travail effectué jusqu'à la fatigue ; ou bien on comparait la somme de travail accompli par trente contractions volontaires.

Afin d'éliminer l'influence des variations diurnes dans la faculté de produire du travail, on a comparé les expériences faites aux mêmes heures de la journée ou à des jours différents. Les expériences ont été faites dans les conditions suivantes : travail musculaire évalué par deux manières indiquées pendant des jours de jeûne et des jours où le sujet expérimenté a absorbé 500, puis 200, puis 100 grammes de sucre ; travail après un frugal déjeuner composé de lait, café et gaufrettes, et travail, après un déjeuner semblable, mais agrémenté de 200 grammes de sucre ; travail après un copieux repas, comportant bifteck, légume omelette, pain, demi-bouteille de vin rouge et tasse de café ; travail après un repas semblable complété par 250 grammes de sucre ; mêmes expériences après un repas ordinaire, simple, ou complété par 250 grammes de sucre.

Voici à quelles conclusions est arrivé finalement M. Vaughan Harley : 1° le sucre, à lui seul et par lui-même, est un aliment musculaire ; 500 grammes de sucre les jours de jeûne, ont augmenté la valeur du travail musculaire dans la proportion de 61, à 76 pour 100 ; 2° 200 grammes de sucre ajoutés à un faible repas ont augmenté le travail produit de 6 à 30 pour cent ; 3° si le sucre est ajouté à un repas copieux, le travail produit augmente jusqu'à 8 à 16 pour cent ; 4° le travail produit pendant une période de huit heures peut être accru de 22 à 36 pour 100 par l'absorption de 250 grammes de sucre ; 5° si le sucre est pris à 3 h. 50 minutes de l'après-midi, non seulement l'abaissement diurne habituel du pouvoir musculaire qui se produit vers 5 h. 30 minutes n'a pas lieu, mais encore on observe l'augmentation habituelle du travail accompli.

Les termes de cet arrêt scientifique sont tout à l'avantage du sucre. Ceux d'entre nous qui sucent très fort leur tasse de café et qui ne craignent même pas de revenir au sucrier traditionnel de la chambre à coucher, pendant la journée, sont donc dans le vrai. Nous l'enregistrons volontiers, sauf observations contradictoires des biologistes que nous accepterions, cela va sans dire, tout aussi bien. Les partis pris, en matière aussi délicate, ne valent jamais rien.

MAX DE NANSOUTY.

FAITS DIVERS

LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LEUR UTILISATION. — Nous croyons intéressant de publier ici la petite note ci-après que nous lisons dans le *Médecin de Bruxelles* :

Jusqu'à présent il n'avait guère été question de brûler les ordures ménagères que pour s'en débarrasser ; et les municipalités qui étaient entrées dans cette voie étaient encore peu nombreuses.

Mais il s'agit maintenant d'utiliser cette combustion pour l'éclairage, et la question se présente sous un aspect plus intéressant.

Que la chose soit pratique, c'est ce dont on ne saurait plus douter, car ces jours derniers, lord Kelvin lui-même, l'illustre physicien anglais, inaugurerait dans un quartier de Londres (paroisse Shoreditch) une usine électrique destinée à assurer l'éclairage de ce quartier, et dans laquelle la force motrice est précisément fournie par la combustion des ordures ménagères.

Dans cette usine d'un nouveau genre, les ordures, amenées par les voitures habituelles, sont placées dans des élévateurs et montées au niveau de destructeurs ou brûleurs, rangés côte à côte, au nombre de douze.

Ces brûleurs comprennent entre eux des chaudières tubulaires disposées de manière à utiliser la chaleur fournie par deux destructeurs voisins.

L'installation doit permettre de brûler 20.000 tonnes

d'ordures par an, et la chaleur produite doit être suffisante pour assurer l'éclairage électrique de tout le quartier, qui contient une population de 124.000 habitants.

On compte même arriver à fournir le calorique à un établissement de bains et à un lavoir aménagés à côté de l'usine.

MOULAGE. — M. Faucherre, de Nice, a inauguré un procédé très original pour le moulage des tuyaux en ciment. Ce procédé est basé sur l'emploi d'un boyau en caoutchouc pouvant être gonflé et dégonflé à volonté au moyen d'une pompe à main.

Pour confectionner une conduite continue, on commence par mettre au fond du moule ou de la tranchée, une couche de mortier de ciment ; on pose dessus le boyau entouré d'une manche en toile, on finit de remplir la tranchée de mortier, on gonfle le boyau et on n'a plus qu'à attendre que le durcissement pour opérer le démoulage se soit opéré. Il suffit alors de dégonfler le boyau.

Un même boyau en caoutchouc peut servir à la confection de tuyaux de divers diamètres, quatre généralement.

Ce système permet d'opérer rapidement et avec économie. L'inventeur cite le fait de tuyaux d'un diamètre intérieur de 15 centimètres, faits de chaux hydraulique et sable, au prix de 1 fr. 25 le mètre.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le

Samedi 27 Novembre 1897

à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 2, 3, 9 et 55 des statuts.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

STATIONS HIVERNALES

NICE, CANNES, MENTON, etc.

Billets d'aller et retour collectifs, valables 30 jours

Il est délivré du 15 octobre au 30 avril, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins 4 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e, 3^e classe, pour les stations hivernales suivantes ; Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël, Grasse, Nice, Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième personne et les suivantes paient le demi-tarif seulement.

VOYAGES CIRCULAIRES

à itinéraires facultatifs, sur le réseau P.-L.-M.

Il est délivré pendant toute l'année, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des carnets individuels et des carnets collectifs à prix très réduits, pour effectuer sur ce réseau en 1^{re}, 2^e, et 3^e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent, pour les billets individuels, des réductions très importantes qui atteignent rapidement, pour les billets collectifs, 50 % du Tarif Général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres ; 45 jours, de 1501 à 3000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3000 kilomètres. Faculté de prolongation ; à deux reprises, de 15, 23 ou 30 jours suivant le cas, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 % du prix total du carnet, pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire. Pour se procurer un carnet individuel ou collectif, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes

les gares P.-L.-M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une provision de 40 francs. Le délai de demande est réduit à 3 jours pour certaines grandes gares.

VOYAGES A ITINÉRAIRES

facultatifs en Algérie et en Tunisie

Il est délivré pendant toute l'année des carnets de 1^{er}, 2^e, 3^e classe pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes des réseaux ; Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algériens, Est, Algérien Franco-Algérien, Ouest-Algérien Bône-Guelma, et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique ou par la Compagnie de navigation mixte (Compagnie Touache). Ces voyages dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre, non seulement un circuit fermé dont chaque portion n'est parcourue qu'une fois, mais encore des sections à parcourir dans les deux sens, sans qu'une même section puisse y figurer plus de deux fois (une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens).

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Validités : 90 jours, avec faculté de prolongation de 3 fois 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 % chaque fois.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré pendant toute l'année à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re}, ou en 2^e, classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, l'Autriche et la Bavière.

AVIS IMPORTANTS. — Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires) ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc... sont renfermés dans le *Livret-Guide Officiel* édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente au prix de 40 centimes, dans les principales gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 21 novembre 1897

SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Rival,	sable.
GENES, cutter <i>Cicin-Padre</i> , ital., c. Benvenuto, charb. de terre.	sur terre.
CANNES, b. Marie, fr., c. Conte,	sable.
ID. b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. Ville de Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux,	id.

Départs du 14 au 21 novembre

MENTON, goél. Marie-Clotilde, fr., c. Rostagni, vin et fûts vides.	
CANNES, b. Marie, fr., c. Conte,	sur lest.
ID. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet	id.
ID. b. Ville de Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux,	id.
A LA MER, b. Angelino, ital., c. Cerulli,	id.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Le Tribunal Supérieur, par son jugement en date du 19 novembre 1897, enregistré, a déclaré le sieur Barthélemy CAMPORA, marchand de vins, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

Aux termes du même jugement, M. TREPPOZ, Vice-Président du siège, a été nommé Commissaire de ladite faillite et M. RAYBAUDI, syndic provisoire.

Pour extrait certifié conforme :

Monaco, 21 novembre 1897.

Pour le Greffier en chef,
A. Croco, C. G.

— « A LOUER » —

A MONACO-VILLE

UN PETIT APPARTEMENT MEUBLÉ

Eau et Cabinet dans la maison

S'adresser au Bureau du Journal

Monsieur et madame Tardif-Gazet ayant acquis de monsieur Claudius Vincent le fonds d'hôtel-restaurant connu sous le nom d'Hôtel de Marseille et de l'Univers, exploité, à la Condamine, rue Florestine, 3, ont l'honneur de prévenir les intéressés de faire toute opposition avant la fin du mois courant, à peine de déchéance.

Etude de M Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu, 30

VENTE APRES FAILLITE

Le lundi 29 novembre 1897, à 9 heures du matin et jours suivants, s'il y lieu, dans un magasin, sis à Monaco, rue Caroline, n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers et marchandises diverses d'épiceries et comestibles, dépendant de la faillite de la dame Joséphine Froment.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de monsieur le Juge-Commissaire de ladite faillite, en date du 12 novembre 1897, enregistrée et expédiée.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LEÇONS DE PIANO

Mlle SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : Dr L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au Dr Prof. Bossi, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 2 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Table with columns for Pressions Barométriques, Température de l'air, Vents, and État du Ciel. Includes data for November 15-21 and temperature extremes.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS à partir du 3 Novembre (SERVICE D'HIVER)

Train schedule table for the Paris-Vintimille line, listing stations, departure times, and arrival times for various train services.

Train schedule table for the Vintimille-Paris line, listing stations, departure times, and arrival times for various train services.